

ANALYSE
FINANCITÉ

AUTRICE
JUSTINE SMEETS



QUI INVESTIT DANS LA FINANCE SOLIDAIRE ?

OCTOBRE 2024

Financité

Cette analyse propose d'étudier le profil des investisseur·euse·s plaçant leur épargne dans des entreprises de l'économie sociale dont les instruments financiers ont obtenu le label Finance solidaire.

En quelques mots :

- Les investisseur·euse·s dans des instruments financiers labélisés comptent toujours plus d'hommes que de femmes et presque 70 % sont âgé·e·s de plus de 50 ans ;
- Environ 27 % des répondant·e·s investissent dans minimum 6 entreprises de la finance solidaire, ce qui démontre une importance de la diversification de leur portefeuille et du souhait de soutenir le secteur dans son ensemble et pas un projet spécifique ;
- Les secteurs d'activités des entreprises dont les instruments financiers sont labélisés les plus attractifs sont la finance, les énergies renouvelables et l'alimentation biologique ;
- La plus-value sociale et / ou environnementale du projet soutenu semble une motivation prioritaire dans le choix d'investir, bien plus que le rendement financier ou l'incitant fiscal lié à la souscription.

Mots clés liés à cette analyse : économie sociale, label, finance solidaire

1. Introduction

1.1. Objectifs de la présente analyse

Une analyse du profil des investisseur·euse·s de la finance solidaire¹ permet à la fois aux sondé·e·s d'observer les comportements de leurs pairs sur le marché et aux entreprises de l'économie sociale de cerner les motivations de leur public cible en vue d'assurer le succès de futures levées de fonds.

Une telle étude peut être utile aussi pour les autorités publiques, car elle permet d'identifier les facteurs qui favorisent l'investissement citoyen dans l'économie sociale. En plus de stimuler indirectement l'activité et l'emploi, le financement citoyen peut réduire les besoins en subventions et devrait donc, à notre avis, être particulièrement encouragé par nos gouvernements.

La présente note s'appuie sur les données issues d'un questionnaire diffusé par Financité et certaines entreprises dont les financements ont obtenu le label Finance solidaire². Les questions posées aux investisseur·euse·s de la finance solidaire ont trait :

- d'une part, au genre, à l'âge, à la localisation géographique et au statut professionnel des répondant·e·s, et
- d'autre part, aux investissements que ces personnes ont effectivement réalisés, aux liens entretenus avec les entreprises financées et à leurs motivations à soutenir l'économie sociale.

Dans cette logique, nous étudions dans un premier temps le profil-type des investisseur·euse·s de la finance solidaire (section 2) et, dans un second temps, leurs motivations et secteurs privilégiés d'investissement (section 3).

1.2. Limites de la présente analyse

Avant d'analyser les résultats du sondage, il est important de souligner que des biais peuvent affecter la représentativité de l'ensemble des investisseur·euse·s solidaires en Belgique. Ces biais proviennent du fait que les personnes sondées sont déjà sensibilisées à la finance solidaire, connaissent généralement Financité, et ne

¹ Nous définissons la finance solidaire de la manière suivante : « La finance solidaire met en relation des personnes ou des organisations avec des entreprises d'économie sociale qui sont en recherche de financement. Elle consiste à fournir, sans visée spéculative et moyennant une rémunération limitée, l'argent nécessaire à ces entreprises pour réaliser leurs projets. ». Pour plus d'informations : <https://labelfinancesolidaire.be/la-finance-solidaire/>

² Pour des informations quant au label Finance solidaire, nous vous renvoyons sur son site : <https://labelfinancesolidaire.be/>.

constituent qu'un petit échantillon des investisseur·euse·s actif·ve·s dans ce domaine. Néanmoins, l'étude permet de dégager des tendances dans les profils et comportements des investisseur·euse·s, ainsi que d'observer certaines évolutions à l'appui du résultat des analyses des années 2021 et 2022³.

Pour cette édition portant sur l'année 2023, les données collectées concernent des investissements dans 94 entreprises dont les instruments de placement ont obtenu le label Finance solidaire et proviennent des réponses de 237 participant·e·s. Cependant, pour certains aspects, l'échantillon était plus restreint en raison de l'absence de réponses ou de réponses inexploitable. La taille de l'échantillon varie donc légèrement en fonction des données examinées.

2. Profil-type de l'investisseur·euse de la finance solidaire

Nous analysons sous cette section le genre, l'âge, le lieu de résidence et l'occupation professionnelle des répondant·e·s en vue d'esquisser le profil-type de l'investisseur·euse de la finance solidaire.

2.1. Le genre

Genre des investisseur·euse·s

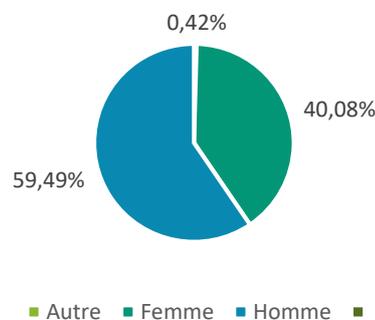


Figure 1 - Genre des investisseur·euse·s, 237 répondant·e·s, Financité

Près de 60 % des investisseur·euse·s en finance solidaire en 2023 sont des hommes, alors qu'ils ne représentaient que 49,25 % de la population belge au 1^{er} janvier 2023⁴. La répartition genrée est légèrement plus égalitaire qu'en 2022, année où les femmes ne représentaient que 30,7 % des personnes sondées, contre donc 40,08 % en 2023.

³ Pour l'examen de certains critères, vous pourrez observer que nous avons utilisé les résultats de l'analyse du profil des investisseur·euse·s de la finance solidaire en 2021 et 2022 afin de comparer les résultats et voir l'évolution du profil ou comportement de l'investisseur·euse solidaire.

⁴ [Source : statbel](#)

2.2. L'âge

Répartition des investisseur·euse·s par âge

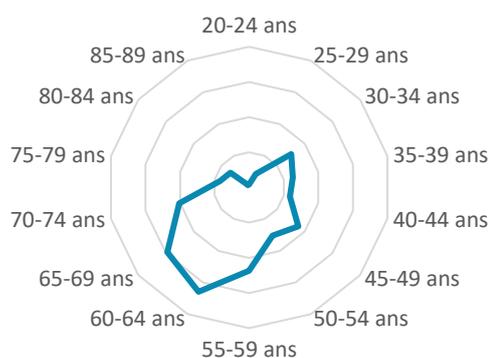


Figure 2 - Répartition des investisseur·euse·s par âge, 237 répondant·e·s, Financité

Plus de 75 % des investisseur·euse·s de la finance solidaire sondé·e·s sont âgé·e·s de plus de 45 ans et un·e seul·e des répondant·e·s a moins de 25 ans.

Répartition des investisseur·euse·s par âge et par genre

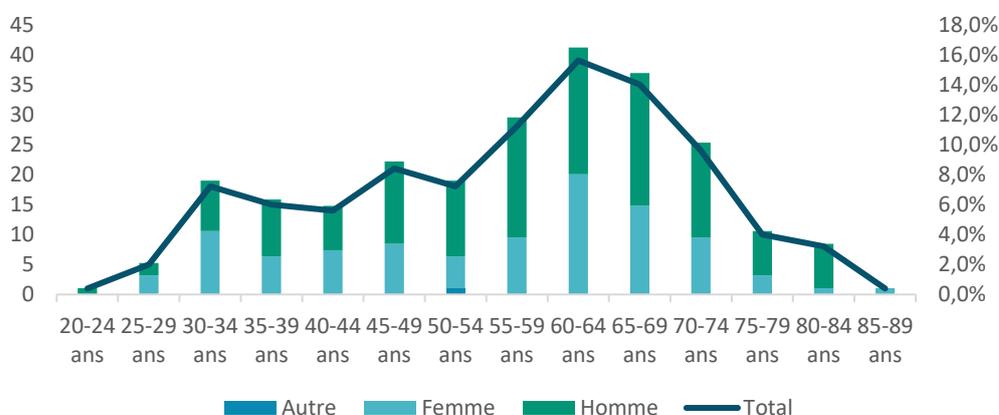


Figure 3- Répartition des investisseur·euse·s par âge et par genre, 237 répondant·e·s, Financité

Les catégories les plus représentées de l'échantillon des répondants sont les 60-64 ans, puis les 65-69 ans et enfin les 55-59 ans, ce qui dresse le constat d'un engouement plus important pour la finance solidaire, ou une assiette financière plus grande à ces âges permettant plus d'investissements, une fois passé le cap des 55 ans. Le penchant de cette observation est la nécessité selon nous d'agir davantage en vue de promouvoir l'économie sociale auprès du plus jeune public.

2.3. Le lieu de résidence de l'investisseur·euse

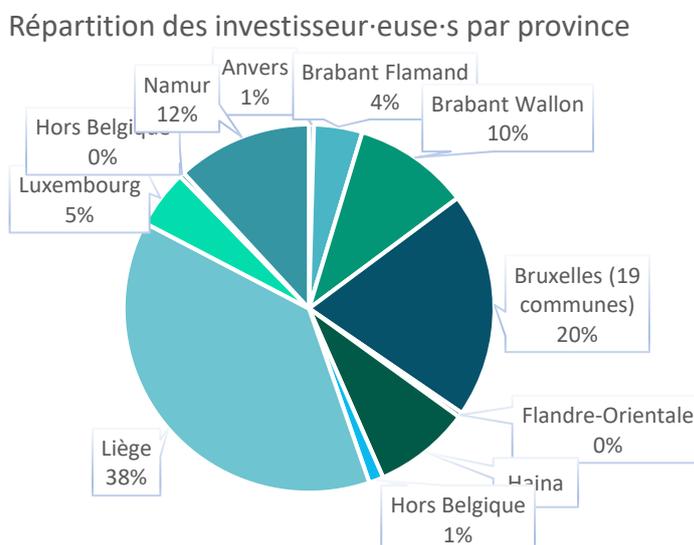


Figure 4 - Répartition des investisseur·euse·s par province, 236 répondant·e·s, Financité

La province de Liège est fortement représentée parmi les investisseur·euse·s de notre échantillon (38 %). Ce résultat coïncide avec le nombre élevé d'organisations du label Finance solidaire situées dans cette province. Elle est suivie par la province de Bruxelles (20 %) et par Namur (12 %) qui occupe la troisième place du podium.

Répartition des investisseur·euse·s par région

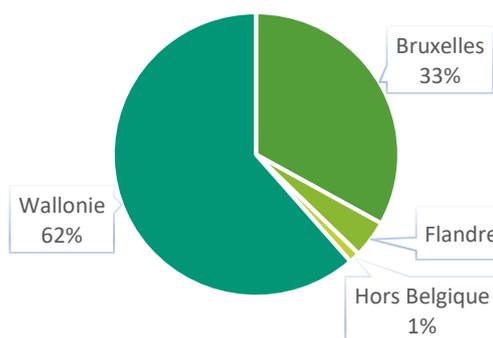


Figure 51 - Répartition des investisseur·euse·s par région, 236 répondant·e·s, Financité

Sans grande surprise, la Région wallonne se classe largement en tête avec plus de 62 % des répondant·e·s provenant de cette zone géographique. Ce résultat reflète le nombre

élevé d'entreprises dont les instruments financiers ont été labellisés et disposant de leur siège social en Wallonie.

Nous déplorons la faible représentativité des répondant·e·s issu·e·s de la Région flamande, ce qui s'explique entre autres par le fait que seules 9 structures dont les financements sont labellisés sont situées en Flandre et que le questionnaire n'était disponible qu'en français. Il faut donc faire preuve de prudence dans l'interprétation du graphique ci-dessus, les biais y sont plus importants que dans l'analyse d'autres critères.

2.4. L'occupation professionnelle

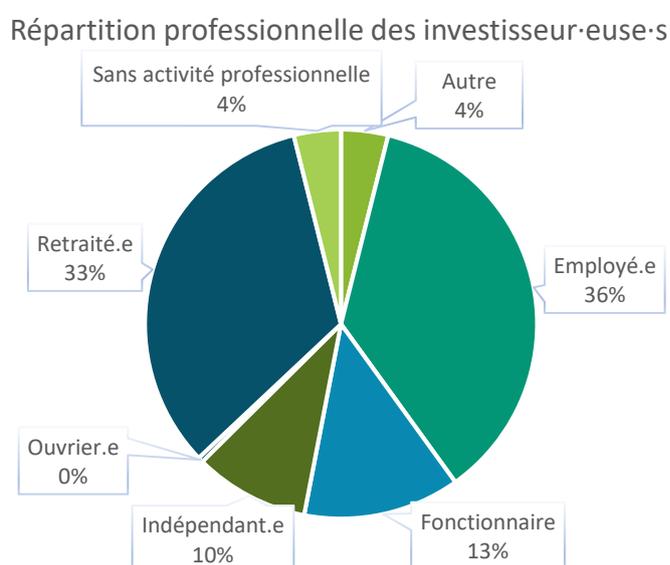


Figure 6 - Répartition des investisseur·euse·s par occupation professionnelle, 232 répondant·e·s, Financité

Les employé·e·s, les retraité·e·s et les fonctionnaires représentent 82 % de l'échantillon des investisseur·euse·s sondé·e·s.

2.5. Conclusion : profil type de l'investisseur·euse

Parmi l'échantillon des sondé·e·s en 2023, la catégorie la plus représentée est celle des hommes retraités vivant en Région wallonne et ayant entre 65 et 74 ans (19 répondants). La deuxième catégorie la plus représentée comprend les hommes employés vivant en Région wallonne et ayant entre 55 et 64 ans (14 répondants) et la troisième les femmes retraitées vivant en Région wallonne et ayant entre 65 et 74 ans (12 répondantes).

En conclusion, comme les années précédentes et notamment en raison aussi des biais précités sous chaque sous-section, ce sont majoritairement chez les Wallon-ne-s fraîchement retraité-e-s que le sondage a obtenu le plus de réponses et que la finance solidaire a le plus de succès.

3. Comment et chez qui ces investisseur·euse·s placent-ils·elles leur argent parmi les entreprises du label ?

3.1. Serial investisseur·euse solidaire ou investisseur·euse solidaire occasionnel·le ?

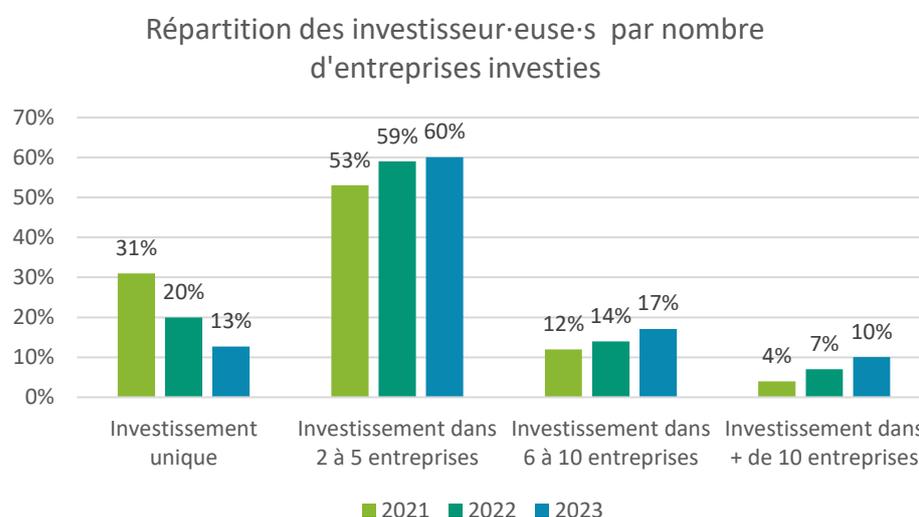


Figure 7 - Répartition, en nombre et en pourcentage, des investisseur·euse·s par nombre d'entreprises investies, 228 réponses en 2023, Financité

Il est intéressant de constater qu'en 2023 seulement 13 % des personnes sondées n'ont financé qu'une seule entreprise contre 20 % en 2022 et 31 % en 2021. Les pourcentages d'investissements dans plusieurs entreprises ont tous augmenté de 2021 à 2023.

Ainsi, en 2023, 87 % des personnes interrogées récidivent l'investissement solidaire une fois qu'elles ont investi dans ce type d'investissement par rapport aux 80 % en 2022 et 69 % en 2021. Le constat est encourageant et prouve qu'il y a de plus en plus de « serial investisseur·euse·s solidaires » donc un soutien au secteur de l'économie sociale dans son ensemble. Le nombre moyen d'entreprises investies par les répondant·e·s passe d'ailleurs de 3,5 en 2021 à 4,1 en 2022 et 4,9 en 2023.

Naturellement, ces chiffres sont à nuancer vu que les échantillons de répondant·e·s ne sont pas identiques chaque année. Une tendance à la hausse en termes de nombre d'investissements paraît toutefois se dégager au fil des années.

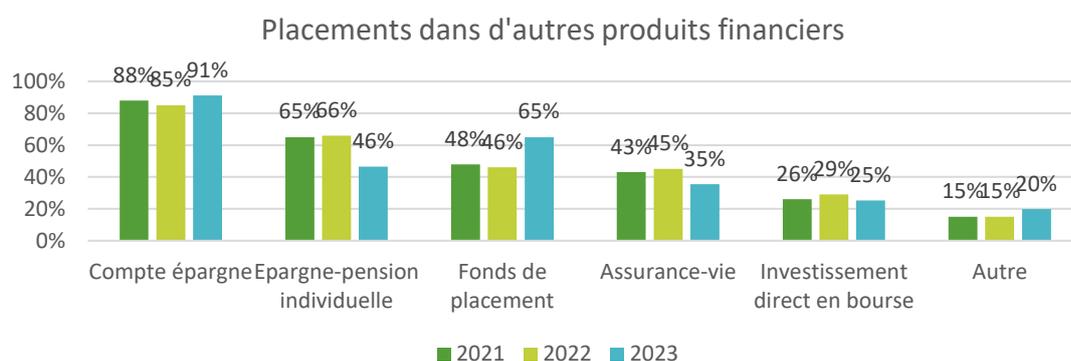


Figure 8 - Produits financiers classiques utilisés par les investisseur·euse·s solidaires, 237 réponses en 2023, Financité

Le graphique ci-dessus détaille les investissements des personnes sondées dans des instruments financiers classiques, en dehors des placements solidaires, pour gérer leur épargne. Il met en évidence une nette augmentation des investissements en comptes d'épargne et en fonds de placement en 2023, accompagnée d'une diminution des placements en épargne-pension individuelle et en assurance-vie. Par ailleurs, les résultats sont globalement similaires de 2021 à 2023.

En pratique, la quasi-totalité des investisseur·euse·s (91 %) détiennent un compte d'épargne, et plus de la moitié des répondant·e·s (65 %) ont déjà investi dans un fonds de placement. Cela indique que la majorité des personnes interrogées sont familières avec les produits d'investissement classiques.

Selon l'enquête sur les ménages réalisée par la Banque nationale de Belgique en 2020 et 2021, en pleine crise sanitaire, et publiée en juin 2022, 98 % des ménages possédaient un compte à vue ou un compte d'épargne (dont la valeur médiane a augmenté de 18 % par rapport à 2017), 23 % avaient investi dans un fonds de placement collectif, 41 % dans une épargne-pension volontaire ou un contrat d'assurance-vie, 2 % dans des obligations et 11 % dans des actions cotées en bourse⁵.

⁵ De Sola Perea M. et Van Belle L., *Early results of the fourth wave of the Belgian Household Finance and Consumption Survey*, NBB Economic Review, 2022/ #9, June 2022 (voir : https://www.nbb.be/doc/ts/publications/economicreview/2022/ecorevi2022_h9.pdf).

Ainsi, l'échantillon d'investisseur·euse·s solidaires sondé·e·s dans cette étude semble être plus familier·ère avec les produits financiers classiques que la moyenne des belges.

3.2. Quelles entreprises et quels secteurs attirent les investisseur·euse·s ?

Nombre de personnes ayant investi dans chaque entreprise, 2023

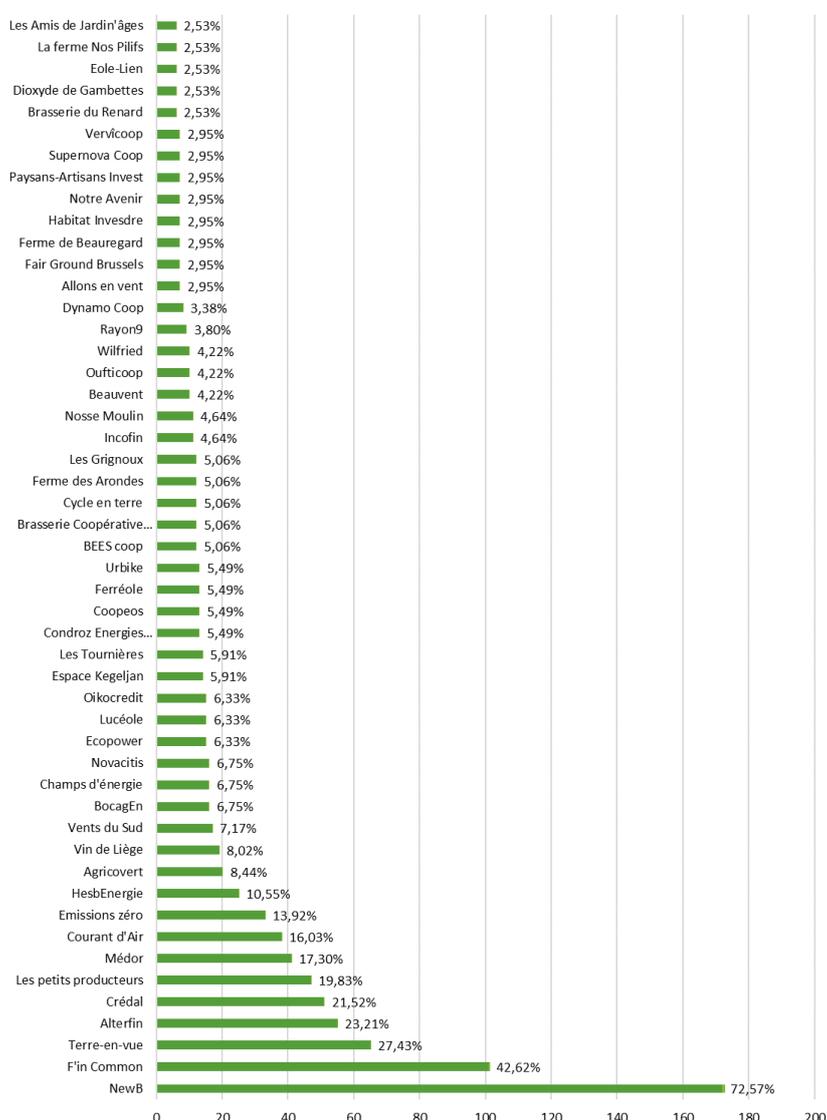


Figure 9 - Nombre de personnes ayant investi dans les entreprises du label, 237 réponses, Financité

Ce graphique présente les entreprises dans lesquelles les investisseurs sondés ont le plus investi. Sur un total de 237 réponses complètes, ces investisseurs ont effectué 1.167 souscriptions réparties sur 85 des 94 entreprises dont les instruments financiers ont été labellisés. Pour des raisons de lisibilité, le graphique ne montre que 50 entreprises, excluant celles dans lesquelles 6 sondés ou moins ont investi.

Les données présentées sont représentatives de l'échantillon ayant répondu au sondage, mais ne reflètent pas nécessairement l'ensemble du secteur de la finance solidaire labellisée. En effet, elles sont probablement biaisées par l'identité des entreprises qui ont relayé le questionnaire auprès de leurs investisseurs, ce qui peut expliquer la forte représentation par exemple de NewB, F'in Common, Terre-en-vue, Alterfin et Crédal.

Comme l'illustre le tableau ci-dessous, les secteurs dans lesquels les personnes interrogées ont le plus investi restent, comme les années précédentes, la finance, avec des entreprises telles que NewB et Alterfin, et la production d'énergies renouvelables, incluant des coopératives telles que Courant d'air, Emissions Zéro, Hesbenergie et Vents du Sud. Ces coopératives attirent plus de 7 % des investisseurs sondés et le secteur connaît effectivement un essor important ces dernières années.

Concernant l'analyse par secteur, on observe une légère baisse des investissements dans les énergies renouvelables par rapport à 2021 et 2022. Cependant, cette diminution pourrait être liée à la variation annuelle de l'échantillon sondé, rendant difficile toute conclusion définitive sur une tendance à la baisse. De plus, le tableau ci-dessous ne détaille que le nombre d'investissements, sans mentionner les montants investis, or les investissements dans les énergies renouvelables peuvent aussi être pour de plus gros montants. Cette tendance devrait par ailleurs augmenter à court et moyen terme, en raison de la volonté du Gouvernement fédéral de favoriser la participation citoyenne dans des projets d'énergie éolienne offshore⁶.

⁶ Nous pensons notamment au projet de construction de parcs éoliens dans la Zone Princesse Elisabeth où la participation citoyenne devrait être assurée par la prise de participation dans ces projets par des coopératives locales. Pour plus de renseignements concernant le projet d'éolien offshore, nous vous renvoyons au site du SPF Economie : <https://economie.fgov.be/fr/lenergie-eolienne-belge-en-mer>.

Répartition des investissements par secteur d'activités

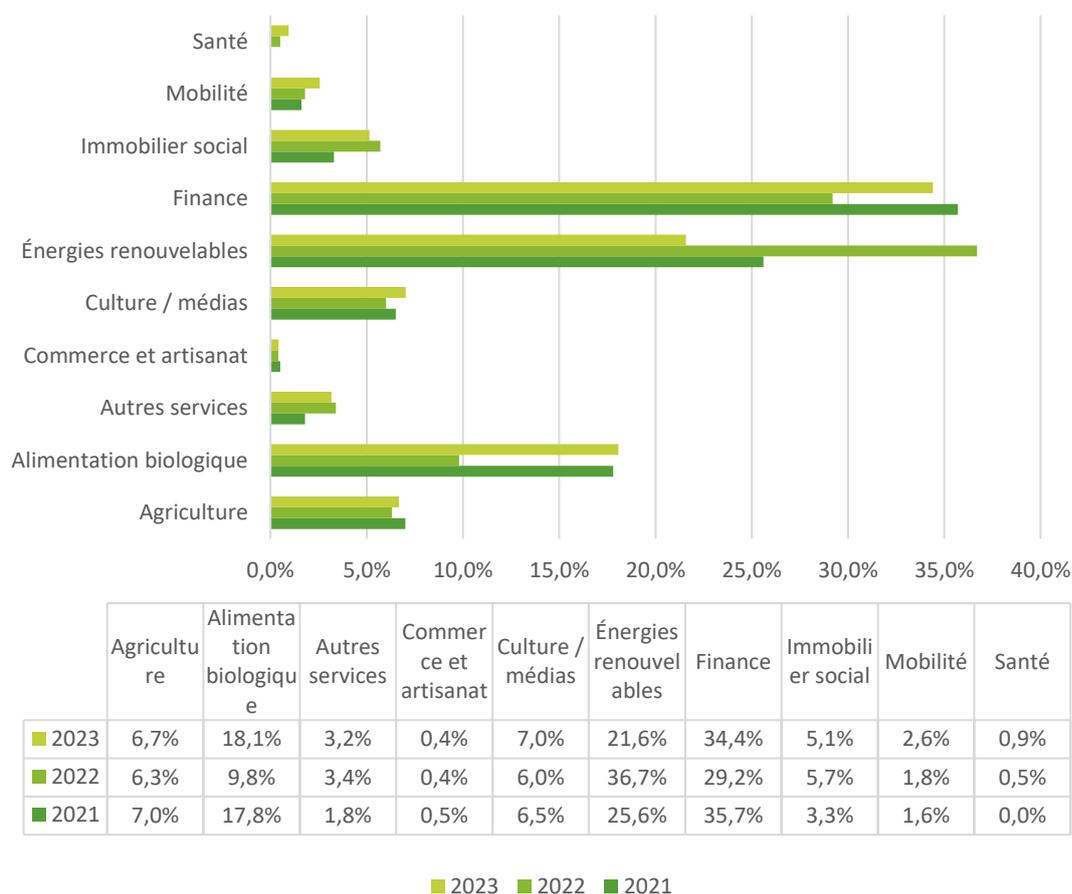


Figure 10 - Répartition des investissements par secteur (classement par Financité), 327 réponses en 2023, Financité

Précisons par souci de complétude que le tri par secteur d'activités a été réalisé à la discrétion de Financité en tentant de classer chaque structure dont les instruments financiers sont labellisés dans une des 10 catégories reprises dans le tableau ci-dessus.

3.3. Quels liens les investisseur·euse·s ont-ils·elles avec les entreprises investies ?

Le modèle coopératif encourage les investisseur·euse·s à participer activement à la vie démocratique de l'entreprise et à bénéficier d'avantages en tant que coopérateur·rice·s, en fonction de leurs interactions avec l'entreprise. Pour évaluer l'impact de ces aspects spécifiques aux coopératives dans la décision d'investir son épargne dans une entreprise sociale, les personnes sondées ont été interrogées sur plusieurs points : leurs

relations avec les porteur·euse·s de projet, leurs habitudes de consommation au sein des entreprises investies et leur participation à la gouvernance de ces entreprises.

Connaissez-vous personnellement les personnes qui portent les entreprises dans lesquelles vous avez investi ?



Figure 11 - Lien des investisseur·euse·s avec les porteur·euse·s des entreprises investies, 223 réponses, Financité

Près de la moitié des personnes sondées déclarent ne pas connaître les porteur·euse·s de projet qu'elles soutiennent, tandis que 6 % des répondant·e·s affirment connaître systématiquement les porteur·euse·s des projets.

Lors du lancement d'une start-up, les porteur·euse·s de projet sont généralement invité·e·s à solliciter des fonds auprès des trois « F » de soutien financier, dans l'ordre suivant : la famille (*Family*), les ami·e·s (*Friends*) et enfin les « dingues » ou bienfaiteur·rice·s (*Fools*). Ces dernier·ère·s n'ont parfois aucun lien personnel avec les porteur·euse·s de projet et sont prêt·e·s à prendre des risques financiers pour un projet qui les attirent, d'où leur côté « dingue ».

Dans la finance solidaire, d'après le sondage, ce troisième groupe de bienfaiteur·rice·s est bien représenté. Parmi les 223 personnes ayant répondu à cette question spécifique, 48 % sont de « vrai·e·s bienfaiteur·rice·s » ne connaissant jamais les porteur·euse·s de projet, 33 % sont des « bienfaiteur·rice·s modéré·e·s » qui connaissent dans certains cas les porteur·euse·s et 13 % sont des « bienfaiteur·rice·s léger·ère·s » connaissant les porteur·euse·s de projet dans la plupart des cas.

Nous pensons que l'investissement des bienfaiteur·rice·s dans la finance solidaire est plus accessible que dans la finance classique, en grande partie grâce au modèle de gouvernance participative des coopératives, à la transparence des communications des entreprises dont les instruments financiers sont labellisés et probablement surtout à la priorité accordée à la plus-value sociétale et/ ou environnementale dans la démarche d'investissement, comme expliqué au point 2.4.2. de la présente analyse.

Consommez-vous les produits et/ou services vendus par les entreprises dans lesquelles vous avez investi ?

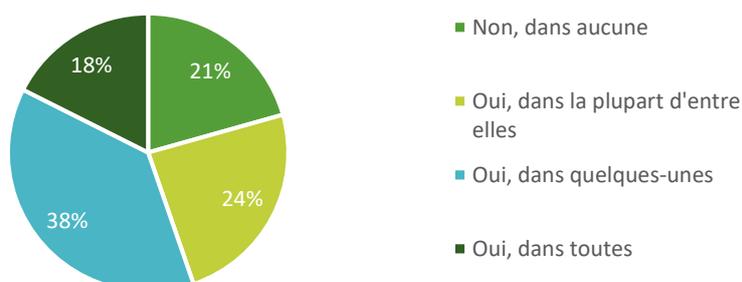


Figure 12 - Investisseur·euse·s-consommateur·rice·s, 228 réponses, Financité

Financité rappelle fréquemment aux entreprises de l'économie sociale que leurs coopérateur·rice·s sont souvent des supporters enthousiastes des produits ou services qu'elles proposent. Le sondage révèle que plus d'une personne sur cinq (24 %) consomme les produits et services de toutes les entreprises dans lesquelles elle a investi. Ce pourcentage est légèrement en baisse par rapport aux sondages de 2022 et 2021, où il atteignait respectivement 25 % et 27 %. Cette baisse peut s'expliquer par une plus grande diversification des portefeuilles d'investissement dans l'économie sociale, rendant difficile pour les sondé·e·s de maintenir un lien de consommation avec toutes les structures soutenues financièrement.

Le résultat reste toutefois très positif et encourageant, démontrant que l'intérêt pour les produits ou services d'une entreprise peut constituer un puissant incitant pour devenir coopérateur·rice. En effet, une entreprise peut ainsi attirer des fonds de la part de futur·e·s client·e·s, combinant ainsi deux objectifs en ouvrant son capital.

Il est également intéressant de constater que, sur le terrain, les personnes investissent soit parce qu'elles ne trouvent pas d'alternative satisfaisante sur le marché actuel, soit parce qu'elles réorientent leur consommation vers les structures qu'elles financent, poursuivant ainsi un double objectif de soutien par l'acquisition de parts ou d'obligations et par la consommation. Ce phénomène illustre un cercle vertueux propre au modèle coopératif, où les coopérateur·rice·s participent activement au développement et à la promotion de l'activité économique de la coopérative.

L'étude révèle enfin que plus de 55 % des personnes sondées consomment dans la plupart ou certaines entreprises qu'elles soutiennent financièrement.

Au total, 79 % des investisseur·euse·s appliquent le principe de l'investisseur·euse-consommateur·rice. Cette approche permet de concilier les intérêts de deux parties

prenantes qui peuvent parfois s'opposer. En effet, le·la consommateur·rice classique est souvent sensible aux prix, surtout en période d'inflation comme ces dernières années. Lorsqu'il·elle devient investisseur·euse, la recherche d'un retour sur investissement sur les actions ou obligations tend à réduire cette sensibilité au prix. L'investisseur·euse-consommateur·rice solidaire est ainsi davantage disposé·e à payer le « prix juste », lui permettant de consommer les produits dont il·elle a besoin tout en veillant à la viabilité de l'entreprise soutenue.

Participez-vous aux assemblées générales des entreprises ?

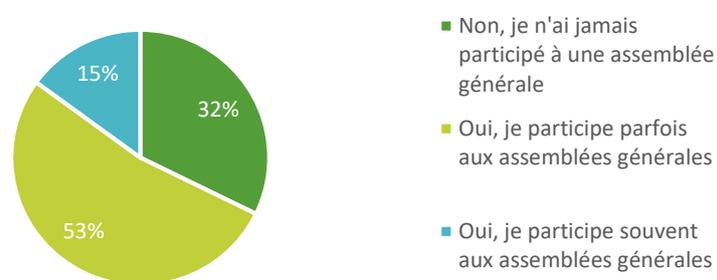


Figure 13 - Participation citoyenne aux assemblées générales, 214 réponses, Financité

En 2023, 85 % des répondant·e·s déclarent ne jamais ou seulement parfois participer aux assemblées générales des entreprises dans lesquelles ils·elles ont investi (contre 88 % en 2022), tandis que 15 % affirment y assister régulièrement.

Le taux de participation à la gouvernance des entreprises financées via la présence aux assemblées générales demeure relativement faible. Cela peut être surprenant étant donné que les investisseur·euse·s de la finance solidaire citent souvent la démocratie participative et citoyenne comme motivation principale pour investir.

Les coopérateur·rice·s qui assistent rarement, voire jamais, aux assemblées générales semblent adopter une approche davantage axée sur un soutien financier plutôt que sur une participation « active » à la vie démocratique de l'entreprise. Cependant, ce phénomène doit être nuancé à l'aune de l'augmentation du nombre de serial investisseur·euse·s. Une participation active aux assemblées générales de chaque entreprise investie exige du temps et une flexibilité organisationnelle, d'autant plus que ces réunions se tiennent souvent sur une période restreinte, entre mi-mai et fin juin. Si le nombre de serial investisseur·euse·s continue de croître, il est probable que la proportion de ceux·celles qui ne participent qu'occasionnellement aux assemblées générales augmente également.

Il reste crucial pour toutes les parties prenantes de maintenir une vie démocratique dynamique au sein des entreprises et donc de continuer à la promouvoir. Cela implique des efforts des deux côtés : les entreprises doivent redoubler d'efforts pour attirer leurs investisseurs à participer à ces moments de démocratie et les investisseurs doivent concrétiser les principes qu'ils défendent en transformant leur motivation à investir en un engagement actif une fois l'investissement réalisé.

3.4. Quel est leur comportement d'investissement ?

3.4.1. Quels sont les montants investis ?

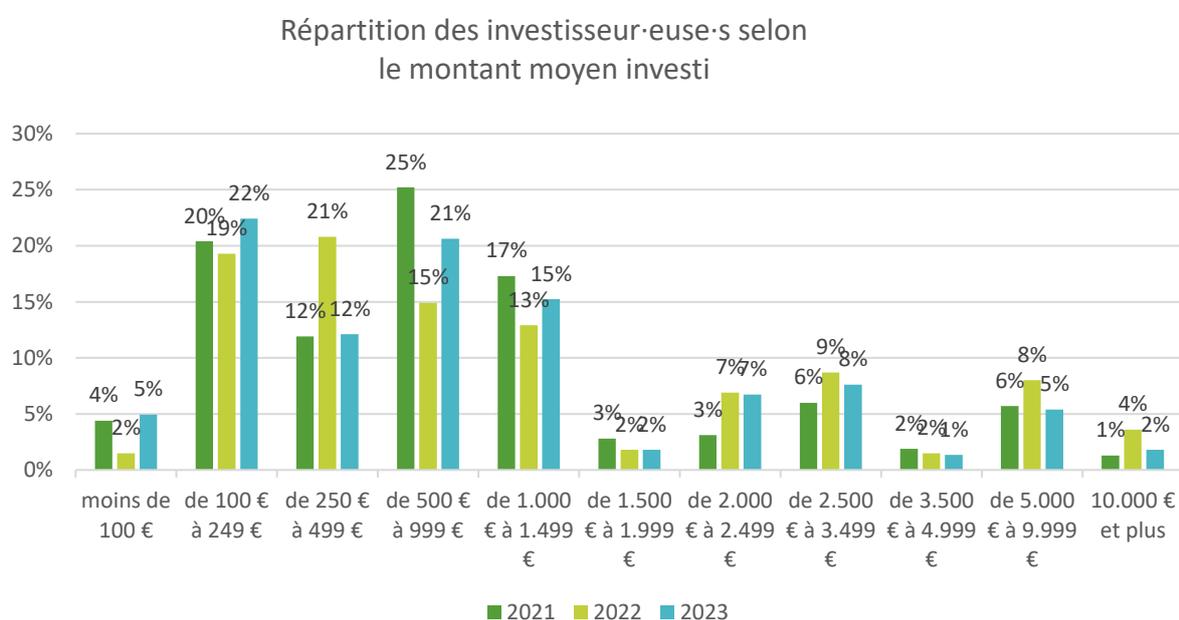


Figure 14 - Répartition des investisseurs selon le montant moyen investi lors d'une souscription dans une entreprise dont les instruments financiers sont labellisés, 223 réponses, Financité

Parmi les 223 personnes interrogées, un montant moyen de 2.142,20 € a été investi lors de la souscription d'instruments financiers labellisés en 2023, ce qui représente une hausse de 23,4 % par rapport à 2022 et de 75,2 % par rapport à 2021. La médiane, quant à elle, se situe à 500 €.

L'échantillon du sondage de 2023 inclut une personne exceptionnelle qui a déclaré investir en moyenne 200.000 € par souscription, pour un total annuel d'environ 1.000.000 € de souscription. En excluant cette personne hors norme, le montant moyen

⁷ La souscription moyenne était de 1.220,70 € en 2021 et de 1.736,60 € en 2022.

investi en 2023 tombe à 1.250,95 €, ce qui est cohérent avec l'évolution des souscriptions observée de 2021 à 2023.

Le graphique montre, par rapport à 2022, une augmentation des investissements moyens inférieurs à 1.500 € et une diminution de ceux supérieurs à ce seuil. Les tranches d'investissement les plus courantes sont celles comprises entre 100 € et 1.499 €, représentant environ 70 % des personnes sondées.

Le montant moyen par souscription s'explique principalement par la valeur d'émission des parts qui est généralement fixée entre 100 € et 250 € pour rester accessible au plus grand nombre. D'après notre expérience, les coopératives qui fixent une valeur de souscription supérieure à 250 € risquent d'exclure certain·e·s investisseur·euse·s. *A contrario*, dans un but très inclusif, c'est notamment pour cette raison que la valeur d'une part chez NewB est fixée à 20 €.

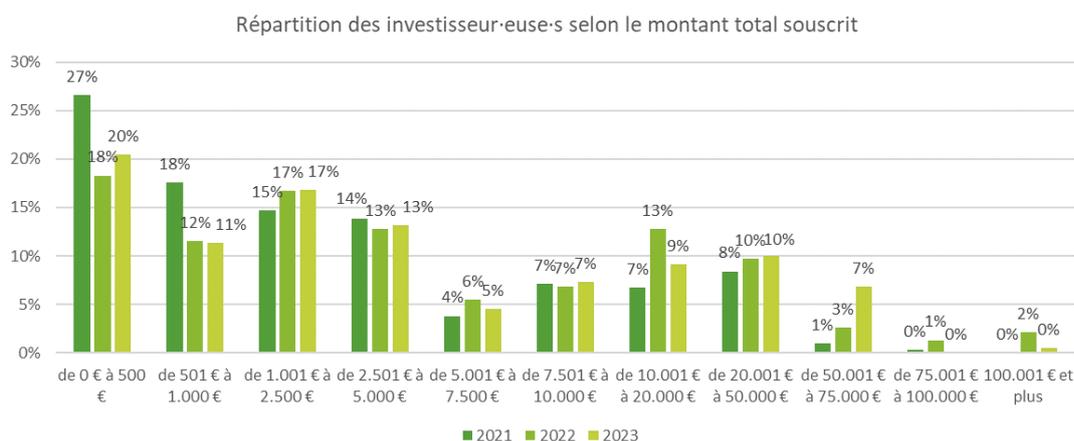


Figure 15 - Répartition des investisseur·euse·s selon le montant total souscrit dans les entreprises dont les instruments financiers sont labellisés, 220 réponses, Financité

Sur les 220 personnes ayant précisé les montants investis dans des entreprises dont les instruments financiers ont obtenu le label Finance Solidaire, le montant total moyen investi s'élève à 20.072,54 - € lors de ce sondage en 2023. Cela représente une augmentation de 43,7 % par rapport à 2022 et de 197,5 % par rapport à 2021⁸. Si l'on exclut la personne exceptionnelle qui a investi 1.000.000 € dans la finance solidaire labellisée en 2023, le montant moyen d'investissement total redescend à 15.598 €, ce qui correspond bien à l'évolution observée des souscriptions totales de 2021 à 2023. En effet, une nette augmentation est observée entre 2022 et 2023 dans certaines tranches d'investissement, principalement pour celle entre 50.001 € et 75.000 €.

⁸ La moyenne des souscriptions totales s'élevait à 13.973 € en 2022 et 6.748 € en 2021.

Selon la Banque nationale de Belgique (BNB), le patrimoine financier des particuliers belges s'élevait à 1.237 milliards € en 2021, 1.141 milliards € en 2022 et 1.204 milliards € en 2023⁹. Cela correspond à un patrimoine financier moyen par belge de 106.767 € en 2021, de 97.501 € en 2022 et de 102.331 € en 2023, en tenant compte de l'évolution de la population. En extrapolant ces chiffres aux résultats des sondages de 2021 à 2023, cela signifie que les investisseurs de la finance solidaire labellisée auraient investi en moyenne 6,32 % de leur patrimoine financier en 2021, 14,33 % en 2022 et 19,62 % en 2023 (15,24 % si l'on exclut la personne investisseuse exceptionnelle).

En 2023, 51 % des investisseurs dans la finance solidaire ont investi plus de 2.500 € au total dans des instruments financiers labellisés (contre 53,5 % en 2022 et 41,1 % en 2021). Par ailleurs, 83 % des répondants ont investi un montant total maximum de 20.000 €.

3.4.2. Quels critères sont pris en compte au moment de l'investissement ?

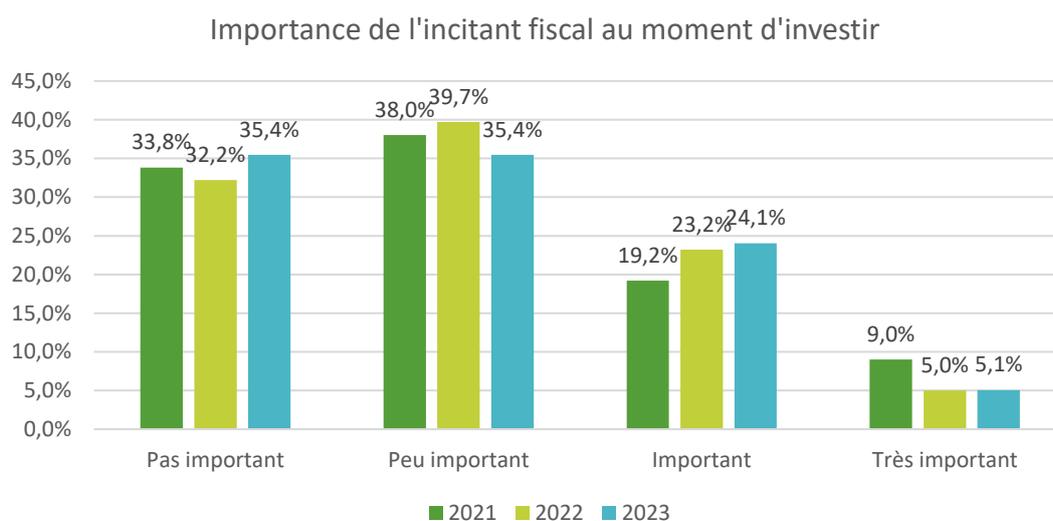


Figure 16 - Importance de l'incitant fiscal au moment de l'investissement, 237 réponses, Financité

Les investisseurs solidaires ne semblent pas être principalement motivés par l'incitant fiscal associé à leurs investissements, comme le Tax Shelter en cas de souscription d'actions dans une start-up ou une scale-up. Pour rappel, le Tax Shelter est une déduction fiscale pour les personnes physiques qui s'élève à 25 %, 30 % ou 45 % de l'investissement en actions réalisé en fonction du type d'entreprise financée¹⁰.

⁹ Cela vise plus particulièrement les ménages et les institutions sans but lucratif au service des ménages (voy. <https://stat.nbb.be/Index.aspx?DataSetCode=FAHHNFC&lang=fr>).

¹⁰ Conformément à l'article 145/26 et suivants du Code des impôts sur les revenus de 1992. Pour

Bien que les entreprises débutantes ou en croissance mettent souvent en avant cet avantage fiscal pour attirer de nouveaux·elles coopérateur·rice·s, les résultats du sondage montrent que cet argument est crucial pour seulement 5 % des répondant·e·s et a une importance notable pour environ 30 % des personnes sondées, une tendance stable depuis 2021.

Nous constatons que lors de ce sondage la majorité des sondé·e·s considère l'avantage fiscal étudié (Tax Shelter) comme ayant soit peu d'importance, soit aucune importance dans leur décision d'investissement. Il est intéressant de relever une observation issue du croisement de deux ensembles de données. En mettant en relation les montants totaux moyens investis et l'importance accordée à l'avantage fiscal, on observe que les personnes pour lesquelles l'avantage fiscal est pas ou peu important investissent en moyenne 12.678 € dans la finance solidaire, contre 21.335 € celles pour qui c'est (très) important¹¹. Même si peu de personnes indiquent que c'est important, la présence d'un avantage fiscal lors d'un appel à l'épargne joue un rôle dans l'attraction de profils d'investisseur·se·s qui ont tendance à investir des montants plus conséquents.

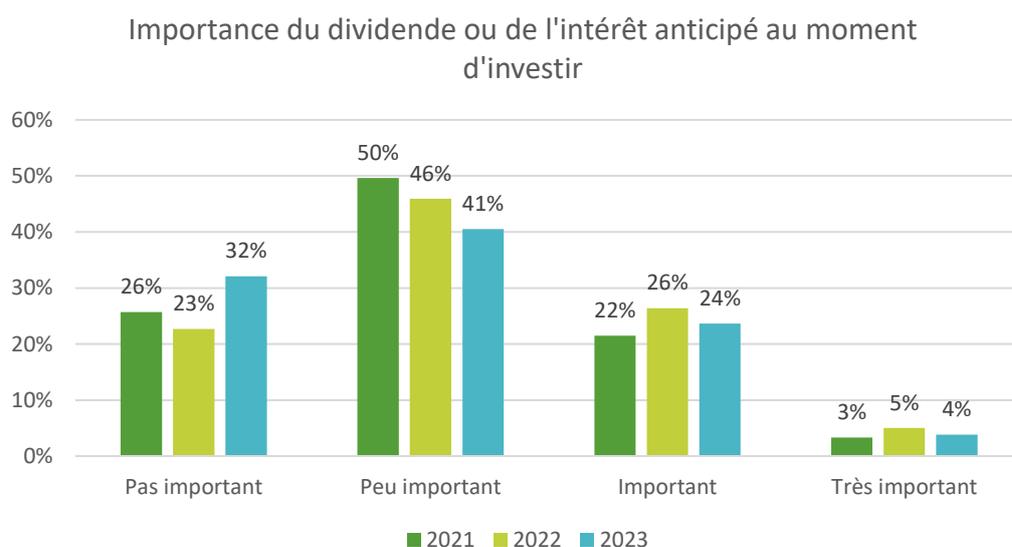


Figure 17 - Importance du dividende et/ou du coupon au moment de l'investissement, 237 réponses, Financité

d'avantage d'informations quant à cet incitant fiscal, nous vous renvoyons à notre guide de l'investissement citoyen, disponible sur le site Internet de Financité : <https://www.financite.be/fr/reference/financer-mon-projet-grace-linvestissement-citoyen-2024>.

¹¹ Notez que ces résultats excluent une personne investisseuse exceptionnelle qui a investi 1.000.000 EUR dans la finance solidaire en 2023 et qui a indiqué que, lors de sa prise de décision pour investir, la présence d'un avantage fiscal à la clé était importante.

Pour 73 % des investisseur·euse·s sondé·e·s, le dividende escompté en cas de souscription d'actions ou le montant des intérêts attendus en cas de souscription d'obligations, semble peu ou pas important. Cependant, pour 27 % de l'échantillon, la rémunération de l'investissement demeure un critère de sélection (très) important, ce qui correspond aux constats des années précédentes.

Entre 2021 et 2023, nous observons une nette augmentation des personnes pour qui la rémunération de l'investissement est considérée comme vraiment « pas importante » (passant de 26 % en 2021 à 32 % en 2023), tandis que la proportion de celles la jugeant « peu importante » a diminué (de 50 % en 2021 à 41 % en 2023).

Ces tendances sont cohérentes avec nos attentes envers des investisseur·euse·s en économie sociale averti·e·s que sont les personnes ayant participé au sondage. Les entreprises de ce secteur, souvent agréées comme sociétés coopératives ou entreprises sociales, limitent en principe la rémunération des actionnaires. De même, lors de l'émission d'obligations, les prêteur·se·s de l'économie sociale visent principalement à financer des activités à forte valeur environnementale ou sociétale, plutôt qu'à se garantir un rendement financier.

Le fait que plus de personnes aient en 2023 qualifié la rémunération de l'investissement de « peu importante » plutôt que de « pas importante » indique que la potentielle rémunération est encore examinée dans la décision d'investir, bien que cela ne soit pas le principal critère. Précisons toutefois qu'en croisant les données sur les montants totaux moyens investis et le degré d'importance accordé au rendement financier, on observe que les personnes pour lesquelles le rendement n'est pas ou peu important investissent en moyenne 13.123 € dans la finance solidaire, contre 20.771 € celles pour qui c'est (très) important¹². Cela signifie que le rendement offert par une entreprise joue un rôle important dans l'attraction de profils d'investisseur·se·s qui ont tendance à investir des montants plus conséquents.

¹² Notez que ces résultats excluent la personne investisseuse exceptionnelle qui a placé 1.000.000 EUR dans la finance solidaire en 2023 et qui a indiqué que le rendement financier n'était pas important.

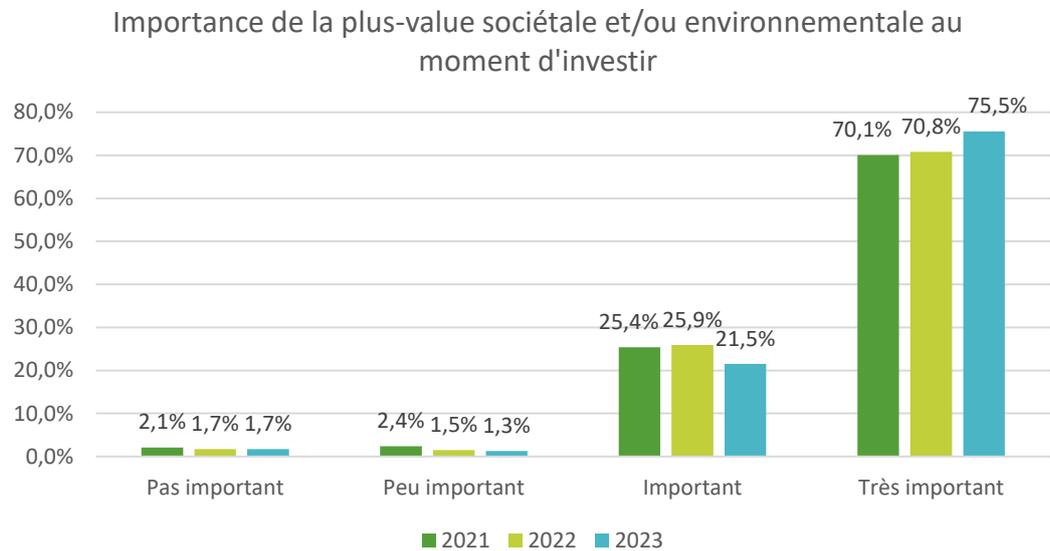


Figure 18 - Importance de la plus-value sociale et/ou environnementale au moment de l'investissement, 237 réponses, Financité

Sans surprise, presque toutes les répondant·e·s affirment que la plus-value sociale et/ou environnementale des entreprises dans lesquelles ils-elles investissent est (très) importante.

Cette affirmation est renforcée par les commentaires librement exprimés par certain·e·s répondant·e·s concernant leurs motivations d'investissement. Plusieurs ont en effet souligné attacher de l'importance au fait que l'argent investi serve positivement au bien commun, contribue à une société plus solidaire et soutienne des projets ayant un impact social positif.

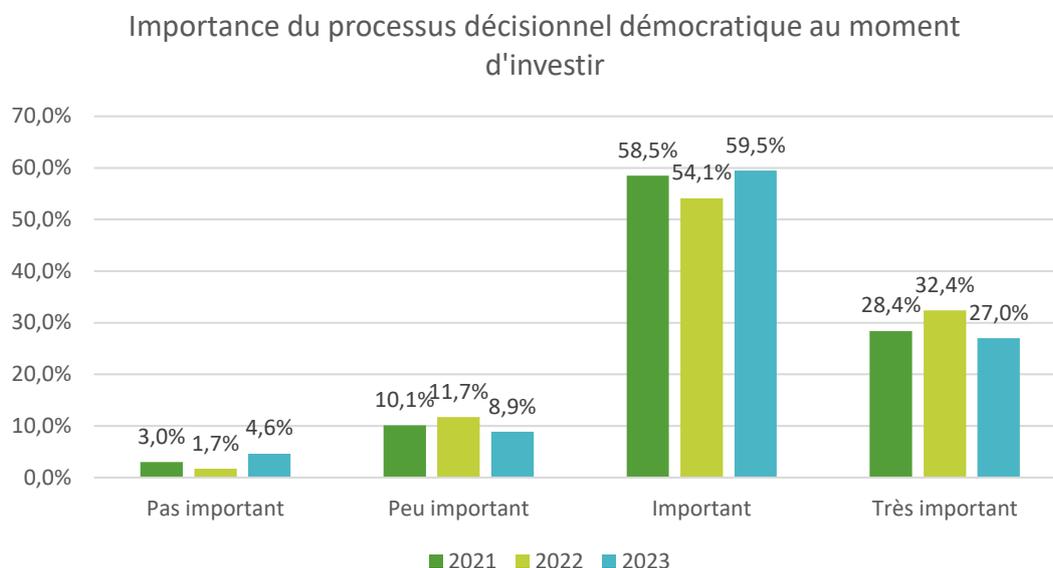


Figure 19 - Importance du processus décisionnel démocratique de l'entreprise au moment de l'investissement, 237 réponses, Financité

En 2023, le processus décisionnel démocratique est jugé important, voire très important, pour 86,5 % des sondé·e·s. Il est intéressant de noter que cet aspect est légèrement moins prioritaire que la plus-value sociétale et/ou environnementale.

Cependant, ce résultat semble paradoxal lorsque l'on examine la participation active des investisseur·euse·s dans la gouvernance de l'entreprise après leur investissement. En effet, malgré l'importance affichée au processus démocratique, parmi les 214 répondant·e·s, seulement 15 % participent fréquemment aux assemblées générales, 53 % y participent parfois et 32 % ne participent jamais. Il existe donc un écart notable entre la valeur attribuée à ce critère et la réalité de terrain quant à la participation effective à la gouvernance après l'investissement.

3.4.3. Quelles sont les motivations pour investir ?

Les investisseur·euse·s ont eu l'occasion de partager librement leurs motivations pour investir dans des entreprises dont les instruments financiers ont obtenu le label Finance solidaire. Voici les principaux motifs invoqués :

- donner du pouvoir à son argent pour aider des initiatives citoyennes qui ont du sens pour la collectivité et une plus-value sociale,
- promouvoir le développement de produits ou services utiles à l'humain,

- changer le système d'épargne : « placer son argent » au lieu de le laisser dormir en banque (ou alternativement le placer dans une banque éthique),
- s'assurer que les impacts environnementaux sont pris en compte dans les choix de l'entreprise financée,
- tester le modèle coopératif, en particulier la gouvernance participative,
- favoriser l'ancrage local et la proximité géographique avec le lieu de vie,
- donner des moyens au développement du circuit-court et de la culture biologique et protéger la biodiversité,
- soutenir les porteur·euse·s de projet de son entourage,
- investir dans des structures transparentes quant à leurs activités et objectifs sociaux,
- permettre l'éclosion de projets ou assurer la pérennité des activités d'entreprises existantes,
- garantir une rémunération équitable aux travailleur·euse·s des entreprises financées,
- ralentir la course à la (sur)consommation et freiner le développement de grandes chaînes,
- insuffler du changement pour dessiner un monde plus respectueux de l'humain (éthique, équitable) et de la nature (durable),
- améliorer la résilience des entreprises belges vis-à-vis des banques et des institutions publiques,
- dégager un rendement financier.

Les motivations des investisseur·euse·s ne se classent pas facilement par ordre d'importance. Toutefois, la plus-value sociétale, le besoin de durabilité et le soutien à une économie locale sont fréquemment cités et semblent être des critères décisifs.

Il est notable que, malgré la viabilité de l'économie sociale et le fait que les sociétés coopératives cherchent à générer des bénéfices pour développer leurs activités et atteindre leurs objectifs sociaux, le rendement financier du placement est rarement évoqué comme une priorité. Seulement quatre personnes ont mentionné que la rémunération de leur investissement était un critère considéré dans leur stratégie

d'investissement et une personne a même précisé que l'important était d'investir dans la finance solidaire « *peu importe les rendements financiers* ».

L'alignement entre les valeurs de l'investisseur·euse et la finalité de l'entreprise financée reste primordial. Tous·tes les répondant·e·s ont égard au projet à lancer, sa finalité sociale, aux activités développées et aux impacts sociétaux et environnementaux des entreprises financées.

Comme les années précédentes, certain·e·s sondé·e·s voient également l'investissement dans des instruments labellisés comme un moyen de ralentir la surconsommation et s'opposer à un modèle économique où le rendement prime la plus-value sociétale et environnementale. La finance solidaire est perçue comme un moyen de réorienter l'argent vers des préoccupations économiques centrées sur l'humain et l'environnement.

La dimension participative est également mise en avant par certain·e·s répondant·e·s et, pour rappel, le questionnaire contenait une question précise là-dessus. Comme indiqué sous le point 2.4.2., 86,5 % des répondant·e·s jugent le respect du processus démocratique dans l'entreprise comme (très) important.

3.4.4. Quel est leur rapport au risque d'investissement ?

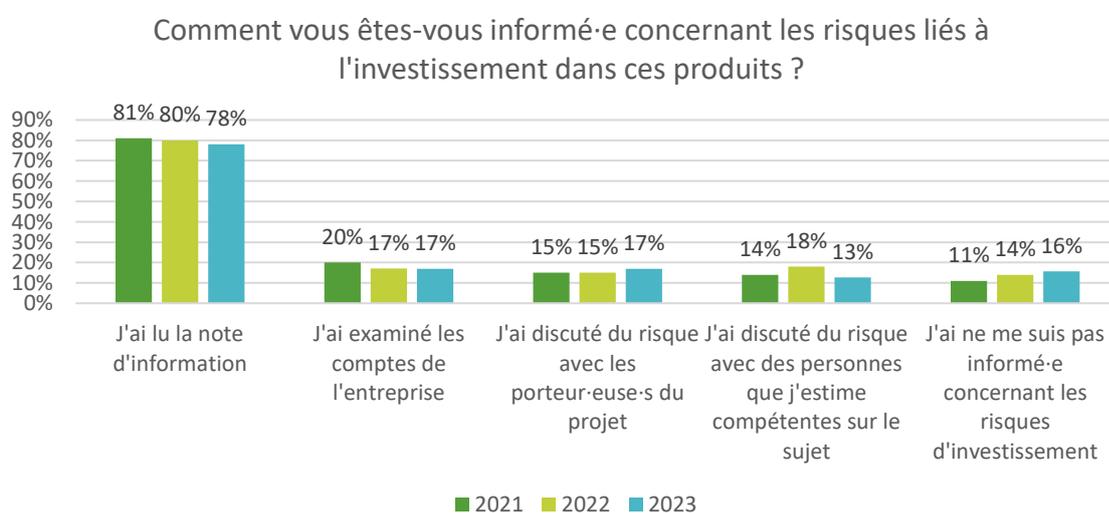


Figure 20 - Informations prises par les investisseur·euse·s solidaires relatives au risque d'investissement, 237 réponses, Financité

Lorsqu'une opportunité d'investissement dans la finance solidaire se présente, comme l'émission d'instruments financiers labellisés par une entreprise de l'économie sociale, les investisseur·euse·s ont accès à diverses sources d'information pour évaluer les risques liés à l'investissement envisagé.

Selon le montant levé par l'entreprise, une fiche ou note d'information (voire un prospectus) doit être préparé et, le cas échéant, soumis à la FSMA, la gendarmerie des marchés financiers¹³. Ces documents permettent aux investisseur·euse·s de comprendre et d'évaluer les risques liés à l'entreprise et au produit financier envisagé. Il est rassurant de constater que près de 80 % des sondé·e·s consultent effectivement ces documents avant de prendre une décision d'investissement.

Cependant, nous constatons avec préoccupation une augmentation du nombre de répondant·e·s qui ne réalisent aucune recherche préalable sur l'entreprise avant d'investir. En 2023, 16 % ont admis ne pas faire de recherche, contre 11 % en 2021 et 14 % en 2022. En général, les levées de fonds sont organisées via les sites web des entreprises, où sont facilement accessibles la fiche ou note d'information, les statuts de l'entreprise et le lien vers leurs derniers comptes annuels. Il est regrettable que 16 % des répondant·e·s en 2023 n'aient consulté aucun de ces documents pourtant pertinents afin d'investir consciemment et en bonne connaissance de la situation économique et financière de l'entreprise financée.

3.4.5. Quel est l'horizon temps des investisseur·euse·s solidaires du label ?

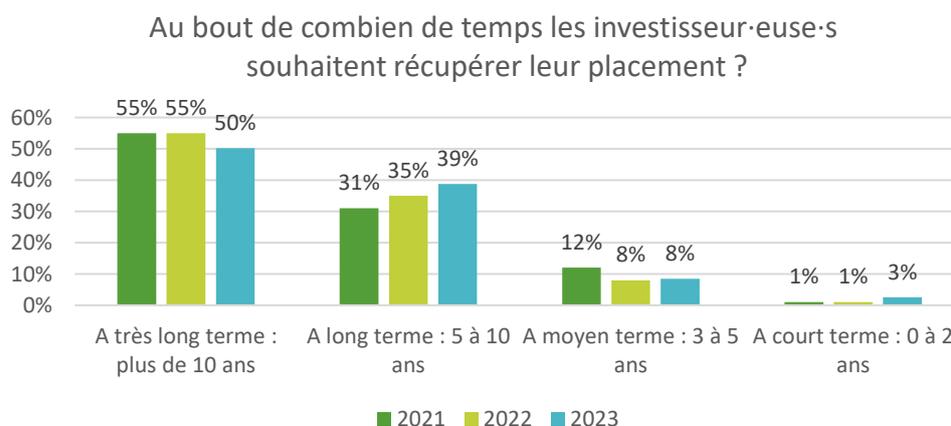


Figure 21 - Horizon temps de l'investissement solidaire, 401 réponses, Financité

Les investisseur·euse·s solidaires adoptent une approche à long terme pour leurs placements. Bien que nous observions une légère diminution en 2023 par rapport aux deux années précédentes, la majorité des sondé·e·s exprime toujours une préférence pour des investissements de très long terme (plus de 10 ans). Presque 90 % des

¹³ Pour tout renseignement quant aux communications et obligations d'informations des investisseur·euse·s, nous vous renvoyons à notre guide de l'investissement citoyen, disponible sur le site Internet de Financité : <https://www.financite.be/fr/reference/financer-mon-projet-grace-linvestissement-citoyen-2024>.

personnes sondées placent leur argent pour 5 ans ou plus, faisant là preuve d'un engagement solide en faveur des entreprises financées.

Ce graphique est en adéquation avec les motivations des investisseur·euse·s axées sur la durabilité, l'épargne pour les générations futures et le soutien à la pérennité des projets.

Nous pensons que l'horizon temporel des investissements constitue un argument clé pour encourager les entreprises de l'économie sociale à envisager le financement citoyen dès les prémises de leur projet. Ces investisseur·euse·s solidaires soutiendront également les activités et le développement de l'entreprise et sont généralement moins exigeant·e·s que les banques traditionnelles en termes de garanties, de rémunération minimale de l'apport ou de conditions de représentation au sein de l'organe d'administration.

De plus, les placements long terme offrent une sécurité financière accrue pour les entreprises financées, assurant ainsi une stabilité précieuse pour leur croissance et leur développement.

4. Conclusion sur les investisseur·euse·s de la finance solidaire labellisée en 2023

Sur la base des réponses reçues aux questionnaires, nous observons que l'échantillon de cette année présente une forte représentativité des hommes et des personnes de plus de 50 ans, ce qui confirme les tendances de 2021 et 2022. Toutefois, nous notons avec enthousiasme une légère amélioration dans la représentativité des femmes.

Le nombre de personnes sondées en 2023 est nettement inférieur à celui de 2022 (237 contre 401 l'an dernier). Nous espérons disposer l'an prochain d'un échantillon plus large pour renforcer la validité scientifique de nos conclusions.

Pour cette année 2023, nous constatons avec satisfaction que :

- la propension à investir dans plusieurs entreprises de la finance solidaire croit toujours, le nombre moyen d'entreprises dans lesquelles les répondant·e·s investissent est en effet passé de 3,5 en 2021 à 4,1 en 2022 et 4,9 en 2023,
- l'horizon temps de l'investissement reste élevée, avec environ 90 % de répondant·e·s qui conservent leur investissement au moins 5 ans,
- les investisseur·euse·s semblent fréquemment bien s'informer sur les prises de risques que représentent l'investissement avec 78 % des répondant·e·s qui lisent la fiche, note d'information ou le prospectus. Ceci rappelle aux entreprises l'importance de préparer ces documents avec soin et exhaustivité,

- la finance, les énergies renouvelables et l'alimentation biologique demeurent les secteurs d'activités de prédilection pour les investisseur·euse·s solidaires, en partie parce que 56 % des entreprises dont les financements sont labélisés sont dans un de ces 3 secteurs,
- le rendement financier et l'incitant fiscal restent peu, voire pas, importants pour la majorité des personnes sondées (environ 70 % pour les deux critères), et
- les critères de la durabilité, de la plus-value sociale et/ ou environnementale et de la proximité avec les entreprises financées sont déterminants dans la prise de décision à investir.

Un aspect moins encourageant de cette analyse, mais compréhensible avec la croissance des multi-investisseur·se·s, est que la participation à la gouvernance, bien que considérée comme un critère important pour la décision d'investissement, est rarement effective.

En croisant les conclusions du sondage, il est évident que l'investissement dans les entreprises de la finance solidaire labellisée a une visée long-terme et que les personnes sondées ne connaissent pas nécessairement les porteur·euse·s de projet avant d'investir. Forte de ce constat, toute entreprise de l'économie sociale peut compter, au moins en partie, sur le soutien financier de la foule pour réussir sa levée de fonds et lancer ou développer son activité, tout en bénéficiant d'une plus grande résilience face aux investisseuses traditionnelles comme les banques ou les institutions publiques.

Recommandations Financité

En lien avec cette analyse, le mémorandum Financité *« 52 propositions pour une finance au service de l'intérêt général, proche et adaptée aux citoyen·ne·s »*¹⁴ plaide pour.

Garantir l'épargne solidaire : Financité demande aux autorités fédérale et régionales d'offrir la garantie des pouvoirs publics pour les investissements solidaires dans les coopératives agréées par le Conseil national de la coopération (CNC) pour autant que, en vertu de la loi ou des statuts, la valeur de remboursement de ces parts ne puisse dépasser la valeur de souscription.

Avantager l'épargne solidaire : Financité demande aux autorités fédérale et régionales d'offrir un incitant fiscal aux particuliers qui, au travers d'un investissement dans une coopérative de crédit et conformément aux principes de finance solidaire, fournissent, sans visée spéculative et moyennant une rémunération limitée, l'argent nécessaire à la réalisation d'opérations économiques qui présentent une valeur ajoutée pour l'humain, la culture et/ou l'environnement, en vue de favoriser le bien commun, la cohésion sociale et la gouvernance démocratique, comme c'est le cas maintenant en Région Bruxelles-Capitale.

Renforcer les coopératives de finance solidaire : Financité demande à l'autorité fédérale de prévoir une exonération à l'impôt sur les sociétés, à concurrence de 75 % des bénéfices affectés à une augmentation de leurs fonds propres, pour les coopératives de crédit qui financent des opérations économiques qui présentent une valeur ajoutée pour l'humain, la culture et/ou l'environnement, en vue de favoriser le bien commun, la cohésion sociale et la gouvernance démocratique, et pour autant que, en vertu de la loi ou des statuts, la valeur de remboursement de leurs parts sociales ne puisse dépasser la valeur de souscription.

Renforcer les dispositifs publics de finance solidaire

Accompagner les entreprises d'économie sociale en vue de mobiliser l'épargne citoyenne

¹⁴ Mémorandum Financité 2024 / <https://www.financite.be/fr/news/decouvrez-notre-memorandum-en-vue-des-elections-2024>

A propos de Financité

Si vous le souhaitez, vous pouvez nous contacter pour organiser avec votre groupe ou organisation une animation autour d'une ou plusieurs de ces analyses.

Cette analyse s'intègre dans une des 3 thématiques traitées par le Réseau Financité, à savoir :

Finance et société :

Cette thématique s'intéresse à la finance comme moyen pour atteindre des objectifs d'intérêt général plutôt que la satisfaction d'intérêts particuliers et notamment rencontrer ainsi les défis sociaux et environnementaux de l'heure.

Finance et individu :

Cette thématique analyse la manière dont la finance peut atteindre l'objectif d'assurer à chacun, par l'intermédiaire de prestataires « classiques », l'accès et l'utilisation de services et produits financiers adaptés à ses besoins pour mener une vie sociale normale dans la société à laquelle il appartient.

Finance et proximité :

Cette thématique se penche sur la finance comme moyen de favoriser la création de réseaux d'échanges locaux, de resserrer les liens entre producteurs et consommateurs et de soutenir financièrement les initiatives au niveau local.

Depuis 1987, des associations, des citoyen·ne·s et des acteurs sociaux se rassemblent au sein de Financité pour développer et promouvoir la finance responsable et solidaire.

L'asbl Financité est reconnue par la Communauté française pour son travail d'éducation permanente.